

FICHE INTENDANCE :

NOM et Prénom de l'élève :

Régime : ☐ DEMI PENSIONNAIRE (déjeune à la cantine) ☐ EXTERNE

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
(cochez le ou les jours où votre enfant mangera à la cantine)			

RAPPEL : Ce choix pourra être modifié pendant toute la période des emplois du temps provisoires soit jusqu'au 18 septembre 2026.

A l'issue, le choix est définitif. Cependant, vous aurez la possibilité d'effectuer des modifications de régimes (demi-pensionnaire ou externe) ou de jours suivant le calendrier :

- Pour le second trimestre : avant le 30 novembre 2026
- Pour le troisième trimestre : avant le 15 mars 2027

Nom du responsable financier (1 responsable légal) :